153e année. - N°51 Mardi 21 décembre 2021

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.I.L.A
serialNumber=S17140003,-CN=DILA - SIGNATURE DILA,OU=0002 13000918600011,organizationIdentifier=NTRFR-130009-18600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2021-12-21 09:02:10

Associations et fondations d'entreprise

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 2307

972 - Martinique

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Modifications

Déclaration à la préfecture de la Martinique
Ancien titre : ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RÉSIDENCE LE DOMAINE DU MONTVERT
Nouveau titre : **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LE DOMAINE DU MONTVERT**
Nouvel objet : l'acquisition, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs à tous les propriétaires du lotissement et compris dans son périmètre, notamment voies, espaces verts, canalisations et réseaux, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci, etc... ; la création de tous les éléments d'équipements nouveaux ; la cession éventuelle de tout ou partie des biens de l'association à une personne morale de droit public ; le contrôle de l'application du règlement et du cahier des charges du lotissement ; l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ; la police desdits biens communs, nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ; la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et leur recouvrement ; sous réserve des dispositions du (a) de l'article R 315-6 du Code de l'Urbanisme suivant lequel "seuls le lotisseur et les membres de l'association attributaires des lots qui ont donné lieu à l'obtention du certificat prévu à l'article r 315-36 (a) participeront aux dépenses de gestion des équipements communs". Et d'une façon générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts
Modifications statutaires : mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004
Siège social : lotissement le Domaine du Montvert, 97231 LE ROBERT
Date de délivrance du récépissé : 3 décembre 2021